

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00737 Numéro SIREN : 839 734 993 Nom ou dénomination : SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/012764

ACTIV'EXPERTISE
BEAUVOISIN
Soredlag Srl
RCS 839 734 993

43 Avenue de la Folatière
38480 Pont de Beauvoisin

www.activexpertise-beauvoisin.fr
Tél : 06 26 17 78 00

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033A - 2021

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 43 Avenue de la Folatière

38480 LE PONT DE

Numéro SIRET* 83973499300018

BEAUVOISIN

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 16

Exercice N clos le
30/09/2020

ACTIF

Brut
1

Amortissements-Provisions
2

Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	10000	016		10000
	Immobilisations corporelles*		028	9215	030	3647	5567
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	19215	048	3647	15567
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9143	070		9143
		Autres* (3)	072	1458	074		1458
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	20397	086		20397
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	30999	098		30999
	Total général (I + II)		110	50213	112	3647	46566

PASSIF

Exercice N
NET
1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1000
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134				208
	Résultat de l'exercice		136				424
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142				1632
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				8500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				14187
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	22247			22247
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176				44933
Total général (I + II + III)			180				46566

RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations	194

ACTIV'EXPERTISE
BEAUVOISIN

Sorediag Srl

Rcs 839 732 993

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033B - 2021

Néant ☐

43 AVENUE de la Foletière
Formulaire obligatoire (article 392 septies du RGPR)
www.activexpertises-beauvoisin.fr
A - RÉSULTAT COMPTABLE 74 82

Désignation de l'entreprise SOREDIAG

Exercice N clos le

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 30/09/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons { 215 214				
	Services * { 217 218				55140
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	4500
	Autres produits			230	1115
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	60755
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	54387
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)			244	
	Rémunérations du personnel *			250	3219
	Charges sociales (cf. remoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	2213
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } 262 513				
	Total des charges d'exploitation (II)			284	60332
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	423
	Produits financiers (III) 280				
	Charges financières (V) 294				
	Produits exceptionnels (IV) 290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	423
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	423	314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986	ZFU - TE (44 octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexes A) 989			
	ZRD (44 tiercesies) 127	ZRR (44 quinquiesies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 901				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344			
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	4500
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	690			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col.2	352	354	4077
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col.2	370	372	4077

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SOREDIAG			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416	10000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	9215	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	492	494	496	19215	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536	3647	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL		570	572	574	576	3647	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
Total	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	589
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-8D

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SOREDIAG	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises			
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 Ter				
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860	4077			
Total des déficits restant à reporter	870	4077			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	11028
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	9638
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET

83973499300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOREDIAG

ADRESSE (voie) 43 Avenue de la Folatière

CODE POSTAL 38480

VILLE LE PONT DE BEAUVOISIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 N° et Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 N° et Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 N° et Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 N° et Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique FELTIN Prénom(s) EMMANUEL JEAN PIERRE CHARLES
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000
 Naissance : Date 24/06/1971 N° Département 85000 Commune LA ROCHE SUR YON Pays FR
 N° et Voie 71 rue d'Italie
 Code Postal 38110 Commune LA TOUR DU PIN Pays FR

Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 N° et Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET

83973499300018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOREDIA

ADRESSE (voie)

43 Avenue de la Folatière

CODE POSTAL

38480

VILLE

LE PONT DE BEAUVOISIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N° et Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	6000

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2019	et clos le	30/09/2020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SOREDIA	43 Avenue de la Folatière
SIRET 83973499300018	38460 LE PONT DE BEAUVOISIN
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ
Activités exercées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	4077
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS EN C-11 (cf. notice du formulaire n° 2258-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé	MACOMPTA.FR - www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Examen de conformité fiscale (ECF) : ☐
	prestataire :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	

N2065BIS - 2021

Néant ☒

Néant ☒

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	payées par un établissement chargé du service des titres
--	---------------------------------	--

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾ c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

**Montant des distributions
autres que celles visées en (a),
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾**

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

Montant des revenus répartis	Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, rendre un état du même modèle)

Compte rendu de traitement de la DGI EDI TDFC

Traité le 06/10/2020 à 03:15:02

Référence du PED : 7742001

Type de message reçu par CSI : CR1 (Secu Réel , Integ Réel)

Numero Reference Interchange :77420010280003

Date reception message au CSI : 06/10/2020

Siret et nom du déclarant : 839734993 SOREDIAG

Adresse du déclarant : 43 Avenue de la Folatière 38480 LE PONT DE
BEAUVOISIN

Numero Reference ROF :IS1

Acceptation du message : Liasse télétransmise et acceptée

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL des DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,

Et le trente et un janvier, à quatorze heures trente,

Au siège de la société **"SOREDIAG"** à LA TOUR DU PIN (38410) – 71, Rue d'Italie,

Est présent Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de :

- associé unique de la société **"SOREDIAG"**, propriétaire des 100 parts composant le capital,
- gérant de la société **"SOREDIAG"**,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de (+) 424 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 d'un montant de (+) 424 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ». En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. De tout ce qui précède, il a dressé le présent procès-verbal.

